

VII.

BUDGET

DE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1887.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'année 1887 s'élève à. . . fr. 16,553,031 »

En suite des augmentations qui ont été introduites lors de la discussion du Budget pour l'exercice 1886 — voté au chiffre de 16,653,856 francs — et des amendements proposés par le Gouvernement, le projet de Budget révisé s'élève à. 16,756,671 »

soit une différence en plus de fr. 423,640 »

sur le projet de Budget primitif et une différence en plus de 2,815 francs comparativement au Budget voté pour l'exercice 1886; elles s'expliquent par les considérations ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé par le projet primitif.	fr.	620,394	»
— — — — — révisé.		653,394	»
En plus au projet révisé.	fr.	33,000	»

Cette somme provient des transferts suivants :

1 ^o De l'article 22.	fr.	27,000	»
montant des traitements du personnel des eaux et forêts appartenant à l'Administration centrale. Ces traitements seront payés à partir du 1 ^{er} janvier 1887, sur l'article 2 du Budget.			
2 ^o De l'article 53	fr.	500	»
— 60		5,000	»
— 63		500	»
ENSEMBLE.	fr.	6,000	»

Cette somme permettra d'imputer le traitement de M. l'Inspecteur général des beaux-arts sur l'allocation du personnel de l'Administration centrale.

Somme égale au transfert proposé à l'article 2.	fr.	33,000	»
---	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

MATÉRIEL.

ART. 3. — *Fourniture de bureau, impression, achats et réparation de meubles, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif. fr.	93,060 »
— — — — — révisé.	91,060 »
En moins au projet révisé. fr.	2,000 »

C'est une première réduction opérée sur l'article matériel, en attendant qu'on ait pu examiner et appliquer les mesures proposées par la commission qui avait été chargée de rechercher si des économies ne peuvent être réalisées sur les dépenses de matériel.

FRAIS DE DÉPLACEMENT.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.*

Crédit demandé par le projet primitif. fr.	26,400 »
— — — — — révisé.	29,900 »
En plus au projet révisé. fr.	3,500 »

Cette somme de 3,500 francs comprend :

1^o Un transfert de 1,000 francs de l'article 22 pour le paiement des frais de déplacement du personnel forestier attaché à l'administration centrale du Département.

C'est la conséquence du transfert à l'article 2 des traitements de ce personnel.

2^o Une augmentation effective de 2,500 francs nécessitée par le changement introduit dans le service de l'inspection de l'administration des Ponts-et-Chaussées.

Dans ces dernières années, les administrateurs-inspecteurs des Ponts-et-Chaussées étaient absorbés par un travail de bureau à l'administration centrale. On a cru utile de les décharger d'une partie de cette besogne dans le but de rendre l'inspection plus active. Aujourd'hui, les travaux sont strictement surveillés dans toute l'étendue du pays. Mais cette réforme entraîne une dépense un peu plus grande en frais de déplacement. De là, l'augmentation sollicitée.

NOTE PRELIMINAIRE.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 10. — *Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	113,100	»
— — — — —	révisé	121,100	»
En plus au projet révisé	fr.	8,000	»

Cette augmentation de crédit est nécessitée par l'intervention de l'État dans les dépenses à résulter des règlements votés par les conseils provinciaux d'Anvers et de Liège, en vue de l'amélioration de l'espèce bovine.

ART. 12. — *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; encouragements aux comités et aux comices agricoles. — Stations agronomiques et laboratoires agricoles, etc, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	225,100	»
— — — — —	révisé	251,100	»
En plus au projet révisé	fr.	26,000	»

Cette augmentation comprend :

1° Une somme de 20,000 francs introduite lors de la discussion du Budget de 1886 pour subsidés aux expositions chevalines de races belges de trait.

2° Une somme de 6,000 francs qui est demandée pour subvenir à la dépense à résulter de la réorganisation de la station agronomique de l'État à Gembloux.

Cette dernière augmentation se justifie comme il suit :

La station agronomique établie à Gembloux au moment de la reprise des laboratoires agricoles par l'État, avait à la fois pour but : 1° d'exécuter des travaux d'analyse pour les agriculteurs faisant des achats d'engrais chimiques; 2° de faire des recherches et des expérimentations de physiologie végétale et animale.

L'utilité des analyses ayant pour but de déterminer la richesse des engrais et d'assurer ainsi la loyauté des transactions, a été si bien appréciée par le public, que la station agronomique de Gembloux n'a bientôt plus été en mesure de s'occuper des expérimentations scientifiques qui avaient en partie motivé sa création.

L'utilité de ces expérimentations est cependant très grande et elle apparaît clairement aujourd'hui qu'on se livre dans toutes les parties du Royaume, à des essais de cultures nouvelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Étudier avec soin les résultats obtenus dans les champs d'expériences et de démonstration, en tirer des déductions et ainsi contribuer à l'avancement de la science et au progrès de l'agriculture belge, tel doit être le rôle de la station agronomique nouvelle que le Gouvernement a l'intention de créer à Gembloux, sans préjudice du laboratoire agricole déjà établi dans cette localité.

Les dépenses d'installation ou de premier établissement d'un « laboratoire agricole de Gembloux » dans un local distinct de celui de la station expérimentale, se décomposent comme suit :

Mobilier. Meubles.	fr.	2,000	»
Appareils de précision		3,000	»
Réactifs. Verrerie.	¶	1,000	»
TOTAL	fr.	6,000	»

Il importe de rappeler ici que le crédit de l'article 12 comporte une *charge extraordinaire et temporaire* de 32,000 francs destinée à subsidier l'Exposition agricole qui doit avoir lieu à Nivelles en 1887.

Le crédit total de cet article a été voté à 213,400 francs pour 1886.

ART. 21. — *Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État.*
— *Frais de route de l'inspecteur de l'agriculture.* — *Frais des champs d'expériences, etc., etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	154,850	»
— — — — —	revisé	184,850	»
En plus au projet révisé.	fr.	30,000	»

L'institution des cultures démonstratives confiées aux agronomes de l'État a été inaugurée en 1885 et a obtenu, dès le début, un accueil des plus favorables dans les diverses régions du pays. L'étranger a cité avec éloges l'organisation de ce nouveau mode de vulgarisation.

En 1885, le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics avait institué 156 champs de démonstration, tant pour la culture de la betterave que pour celle des blés d'hiver.

En 1886, on a établi, au printemps, 558 et, en automne, 650 cultures démonstratives se rapportant aux principales branches de la production agricole. En une année, l'institution s'est implantée dans le quart des communes rurales du royaume.

Les comices et les sociétés agricoles, les administrations communales, les écoles agricoles, les particuliers sollicitent à l'envi la faveur de ces démonstrations intuitives et rapides.

Dans bien des localités, les cultivateurs ont pris l'initiative en installant des champs d'essai sur le plan de ceux établis sous la direction de l'agronome de l'État. Les résultats de cet enseignement démonstratif ont recueilli l'énergie

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'un grand nombre d'agriculteurs, en leur faisant entrevoir un moyen de sortir de la crise actuelle.

Sous l'influence de ce même mouvement créé par le Gouvernement, les écoles d'agriculture, tant officielles que libres, voyent leur population s'accroître dans de notables proportions. Des conférences d'économie rurale ont été fondées dans 30 écoles moyennes de l'État : plusieurs écoles libres ont obtenu des subsides pour la création d'un enseignement agricole secondaire et partout on réclame la généralisation de ces mesures.

Une section agricole s'organise à Huy par les soins de l'État, en annexe à l'école moyenne, avec le concours de la ville et de la province. On espère pouvoir créer une école de laiterie dans le pays de Herve au commencement de 1887. Enfin, on désire établir l'enseignement agricole dans une série d'institutions appartenant, les unes, à l'enseignement moyen, les autres, à l'enseignement primaire supérieur.

Il est du devoir du Gouvernement d'encourager les efforts de l'initiative privée dans une entreprise aussi utile et dont le succès est si intimement lié au relèvement de notre agriculture.

Pour faire face à ces diverses exigences, le montant des allocations reprises à l'article 21 devra être majoré d'une somme de 30,000 francs.

ART. 22 — *Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour, etc.* —

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	449,580	»
— — — — —	révisé	452,255	»
En plus au projet révisé.	fr.	2,675	»

Une augmentation de 30,675 francs a été introduite lors de la discussion du Budget de 1886. Mais, d'autre part, une somme de 28,000 francs a été transférée de l'article 22, comme il est dit ci-dessus aux articles 2 et 4.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 27. — *Enseignement professionnel: Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, subsides aux Expositions, dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	561,500	»
— — — — —	révisé	561,500	»
En plus au projet révisé.	fr.	200,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation de 200,000 francs est destinée à faire face aux dépenses qu'entraînera l'organisation de l'enseignement professionnel.

Les mots « *subsidés aux Expositions* » ont été ajoutés au libellé de l'art. 27 pour permettre au Gouvernement de favoriser la participation des industriels belges aux Expositions à l'étranger.

ART. 28. — *Encouragements pour les ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	20,050	»
— — — — —	révisé	30,050	»
En plus au projet révisé.	fr.	10,000	»

Depuis 1862, des concours triennaux sont organisés entre les sociétés de secours mutuels. Des récompenses, consistant en diplômes, en médailles et en primes pécuniaires, sont attribuées à celles de ces institutions qui se distinguent, d'une manière spéciale, par leur bonne organisation, leurs progrès, les résultats fructueux de leur gestion. L'organisation de ces concours a exercé une influence favorable sur le développement des œuvres de prévoyance mutuelle. En 1883, lors du sixième concours triennal, une somme de 10,000 francs a été portée au Budget à titre de charge extraordinaire pour les dépenses de ce concours. Les sociétés de secours mutuels ont été appelées à prendre part à un septième concours pour la période 1884-1886.

Un crédit temporaire de 10,000 francs est sollicité en vue de la dépense de ce concours dont le jugement aura lieu en 1887.

Le crédit de cet article a été voté au chiffre de 21,450 francs pour l'exercice 1886.

CHAPITRE V.

POIDS ET MESURES.

ART. 53. — *Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	79,750	»
id. — — — — —	révisé	82,350	»
En plus au projet révisé.	fr.	2,600	»

augmentation introduite lors de la discussion du Budget de 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 36. — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, etc., etc.*

Crédit demandé par le projet primitif.	 fr.	177,100	»
id. revisé		156,100	»
DIMINUTION.	 fr.	21,000	»

Cette diminution résulte du transfert :

A. d'une somme de 4,000 francs du litt. F.

B. id. de 17,000 francs du litt. G.

à l'article 38 (nouveau). — Académie Royale flamande.

ART. 38 (nouveau). — *Académie Royale flamande de langue et de littérature. — Publication des anciens Monuments de la littérature flamande.*

Somme transférée : 21,000 francs.

A. 4,000 francs repris à l'article 36 litt. F. (Publication d'un Dictionnaire étymologique de la langue Néerlandaise).

B. 17,000 francs repris au même article litt. G. (Académie flamande, publication des anciens Monuments de la littérature flamande).

Ce crédit permettra de faire face aux dépenses de l'Académie flamande récemment installée.

Par suite de l'intercalation de ce nouvel article, l'article 38 (ancien) devient l'article 39, et ainsi de suite.

ART. 49. — *Frais de publication des inventaires, des archives, etc. — Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers, etc. — Inspection des archives communales.*

Crédit demandé par le projet primitif.	 fr.	17,200	»
id. revisé		12,200	»
En moins pour 1887.	 fr.	5,000	»

Cette diminution qui provient d'un transfert, à l'article 53, est expliquée plus loin sous ce dernier article.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

BEAUX-ARTS.

ART. 50. *Litt. F.* — *Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la Direction Générale des Beaux-Arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyés à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses.* — Le libellé de l'article 50 a été complété pour satisfaire à une observation de la Cour des Comptes.

ART. 53. *Litt. E.* — *Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	32,000	»
id.	révisé	36,500	»

En plus au projet révisé. . . . fr. 4,500 »

Une somme de 5,000 francs a été transférée de l'article 49 à l'article 53. Cette somme est destinée à couvrir les dépenses complémentaires de surveillance et de matériel résultant de l'ouverture du Musée d'art monumental et industriel. D'autre part, une somme de 500 francs a été reportée de l'article 53 à l'article 2.

Au litt. *B* du même article, on a ajouté après les mots : subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux Académies et Écoles de dessin, la mention : et frais d'entretien et de conservation desdits objets, pour faire droit à des observations présentées par la Cour des Comptes.

ART. 60. — *Commission royale des monuments. — Personnel.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	17,950	»
— — — — —	révisé	12,950	»

En moins au projet révisé . . . fr. 5,000 »

Cette somme a été transférée à l'article 2.

ARR 63. — *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	7,500	»
— — — — —	révisé	7,000	»

En moins au projet révisé . . . fr. 500 »

Cette somme a été transférée à l'article 2.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 65. — *Conservatoire royal de musique de Liège.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	76,558	»
— — — — —	revisé.	77,208	»
En plus au projet revisé	fr.	850	»

Augmentation introduite lors de la discussion du Budget de 1886.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS

ART. 70. — *Entretien et réparation des palais, etc. Entretien du Palais de Justice de Bruxelles.*

Désormais, l'entretien du Palais de Justice de Bruxelles sera assuré par l'administration des bâtiments civils à qui elle incombe naturellement.

C'est pour cet objet qu'une augmentation de 100,000 francs est sollicitée à l'article 70, augmentation qui provient d'un transfert de pareille somme du Budget du Ministère de la Justice.

SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES, DES VOIES NAVIGABLES.

ART. 72. — *Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	1,980,670	»
— — — — —	revisé	2,001,950	»
En plus au projet revisé	fr.	21,280	»

Par suite de réductions opérées sur divers postes du crédit l'augmentation de 21,280 francs suffira pour faire face aux dépenses à résulter de travaux à exécuter en 1887 et montant à 152,040 francs, savoir :

A. Travaux extraordinaires de dragage au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

B. Travaux extraordinaires de dragage au canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce de Gand. La baisse des eaux pendant le chômage dernier a fait reconnaître l'existence de plusieurs atterrissements entre Nieuweghe et Plasschendaale.

C. Construction de revêtements en briques pour la défense des talus entre le Duivelshooren et Nieuport au canal de l'Yser.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D. Travaux d'entretien pendant l'exercice 1887 du canal d'Ypres à l'Yser que l'État se propose de reprendre.

E. Travaux d'entretien pendant l'exercice 1887 au canal de Loo.

F. Travaux confortatifs à exécuter aux berges du canal de Nieupoort par Furnes vers la frontière de France et nécessités par l'évacuation, vers Nieupoort, par le canal de Loo, des eaux des crues de l'Yser.

ART. 73. — *Travaux d'amélioration des canaux et rivières.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	242,400	»
— révisé —		222,550	»
En moins au projet révisé	fr.	19,550	»

On a reconnu qu'il était possible d'ajourner quelques travaux d'amélioration, c'est ce qui permet d'effectuer la réduction proposée de 19,550 francs

BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.

ART. 75 — *Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépenses.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	30,000	»
— révisé —		42,500	»
En plus au projet révisé	fr.	12,500	»

La somme de 12,500 francs est destinée aux travaux d'amélioration à exécuter à l'embarcadere de la rive gauche du passage d'eau de l'Escaut à Anvers, en vue de faciliter l'accostage des bateaux à marée haute; à la construction d'une clôture sur la rive gauche et de barrières mobiles sur la rive droite pour la sûreté des embarquements. Ces travaux sont réclamés avec instance par l'administration de la marine.

SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

ART. 76. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	813,530	»
— révisé —		776,530	»
En moins au projet révisé	fr.	37,000	»

Le Gouvernement compte pouvoir réduire d'une part de 41,000 francs les dépenses à exécuter au port de Blankenberghe et aux côtes; d'autre part, il

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sollicite une augmentation de 4.000 francs pour travaux de réparations à effectuer d'urgence aux estacades de la tête aval de l'écluse du Comte, à Nieuport.

ART. 77. — *Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	72,000	»
— révisé	—	82,000	»
En plus au projet révisé	fr.	10,000	»

Il a été reconnu que pour faciliter la navigation vers Bruges, améliorer les estacades du port de Nieuport et continuer les ouvrages de défense des côtes, il est indispensable d'exécuter des travaux dont la dépense ne doit pas être estimée à moins de 82,000 francs.

SECTION 6. — PERSONNEL DES PORTS ET CHAUSSEES.

ART. 80. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, etc., frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	1,098,000	»
— révisé	—	1,120,385	»
En plus au projet révisé	fr.	22,385	»

Cette augmentation est destinée à faire face aux dépenses nouvelles suivantes :

A. La mise en exploitation de la 1^{re} section du canal de Mons aux embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles, nécessitera la nomination de onze agents dont les traitements s'élèveront à. . . fr. 9,875 »

B. Traitements des éclusiers et pontonniers attachés aux canaux provinciaux de Loo et d'Ypres à l'Yser dans la prévision de leur reprise par l'État 9,455 »

C. Par suite de la mise à grande section des embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles, il y aura lieu de nommer trois nouveaux pontonniers au traitement de 775 francs 2,325 »

D. Un arrêté royal du 1^{er} août 1886 a décidé la suppression de la taxe de navigation perçue au pont de Waelhem, sur la Nèthe inférieure, à partir du 1^{er} septembre suivant. Il incombe, dès lors, au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, de pourvoir au paiement du traitement du préposé à la manœuvre de ce pont. C'est dans ce but qu'un crédit de 730 francs est sollicité. 730 »

Somme égale à l'augmentation prévue ci-dessus	fr.	22,385	»
---	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

MINES.

ART. 86. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des Mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des Mines.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	321,380	»
Crédit révisé		328,650	»
En plus au projet révisé	fr.	4,300	»

Cette augmentation est demandée en vue du service de la Carte générale des Mines dont le travail n'est pas encore complètement terminé.

CHAPITRE XII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 96. — *Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions* . fr. 1,100 »

Augmentation introduite lors de la discussion du Budget de 1886.

N. B. Les développements donnés à l'appui du projet de Budget primitif doivent être modifiés conformément à la note préliminaire qui précède.

Pour la facilité il a paru utile de réimprimer les développements des articles révisés.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom à la Chambre des représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de seize millions sept cent cinquante-six mille six cent soixante et onze francs (16,756,671 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	653,504 .	
<i>Matériel</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,060 .	820,554 .
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	20,900 .	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	95,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 .	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,500 .	18,100 .
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	180,000 .	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 .	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	121,100 .	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 .	
A REPORTER. . . fr.			858,454 .

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		838,454 "
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides, dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture Exposition agricole de Nivelles (y compris 52,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	251,100 "	
13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 "	
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	72,200 "	
15	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraord. et temporaire.)	17,800 "	
16	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	6,000 "	1,021,750 "
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 "	
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,800 "	
19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	54,500 "	
20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 "	
21	A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 46,810 B. Fais des champs d'expériences 63,000 " C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire Subsidés 75,000 "	184,850 "	
22	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses	452,255 "	
23	Forêts domaniales — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État, etc.	80,500 "	
24	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	24,000 "	
	A REPORTER. fr.		2,760,184 "

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		2,760,184 »
	CHAPITRE IV.		
	INDUSTRIE.		
25	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie.	9,500 »	
26	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
27	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, subsides aux Expositions, dépenses diverses	561,500 »	
28	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels ; septième concours triennal des sociétés de secours mutuels (y compris 10,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	50,050 »	687,250 »
29	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 »	
30	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 »	
31	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 »	
32	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	5,000 »	
	CHAPITRE V.		
	POIDS ET MESURES.		
33	Traitement des vérificateurs ; frais d'intérim et d'inspection	82,350 »	
34	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	150,350 »
35	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
	A REPORTER.		3,577,784 »
			35

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		3,377,784 •
	CHAPITRE VI.		
	LETTRES ET SCIENCES.		
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 31,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	156,100 •	
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e section stratigraphique.	188,073 •	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue Néerlandaise.	21,000 •	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 •	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 •	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 •	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	92,400 •	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 •	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	73,700 •	
45	— — matériel et acquisitions. (Y compris 47,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	60,350 •	912,473 •
46	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 •	
	A REPORTER. fr.		4,490,257 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		4,490,257 *
47	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. .	8,200 *	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 *	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 *	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 *	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 *	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 *	
	A REPORTER. fr.		4,490,257 *

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		4,400,257 »
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	429,089 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	35,300 »	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	93,060 »	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	1,685,843 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	A REPORTER fr.		6,174,100 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.		6,174,100 •
60	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 •	
61	— — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 •	
62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 •	
63	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	160,080 •	
65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 •	
66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	53,726 •	
67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 53 du Budget).	173,000 •	
CHAPITRE VIII.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
68	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,670,000 •	
69	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 •	
	A REPORTER. . . fr.		6,174,100 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Rapport.fr.		6,174,100 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc.	730,000 »	
71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	109,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des pontons; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières .	2,001,950 »	
73	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	222,550 »	
	<i>Plantations.</i>		
74	Plantations nouvelles	15,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
75	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	42,500 »	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		
76	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	776,550 »	
77	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	82,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
78	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
79	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	1,007,800 »	
80	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,120,385 »	
81	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 »	
	A REPORTER.		16,276,865 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		16,276,865 »
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
82	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	96,050 »	
83	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses.	8,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
84	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 »	
85	Matériel.	640 »	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines		
86	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des mines	525,850 »	
87	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	
			420,290 »
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		
88	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
89	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .	7,000 »	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
90	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	
	A REPORTER. fr.		16,697,155 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		16,897,135 .
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
91	Frais de route et de séjour.	300 .	10,200 .
92	Publication du <i>Recueil</i> , rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . .	7,900 .	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
93	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 .	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
94	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'art. 2. Personnel.)	50,216 .	50,216 .
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
95	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 .	19,100 .
96	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	1,100 .	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,756,671 .

TABLEAU

de développement des articles révisés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics.

Article du Budget.	Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE																																																																												
			primitif.	révisé	Augmentation.	Diminution.																																																																											
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																	
ADMINISTRATION CENTRALE — PERSONNEL.																																																																																	
2	a.	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts	538,500	"																																																																													
	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées	269,969	"																																																																													
	c.	— id. id. des mines.	44,925	"																																																																													
		<table><thead><tr><th>Grades.</th><th>Nombre d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux et un inspecteur général</td><td>5</td><td>9,000 à 12,000</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs</td><td>12</td><td>5,500 à 6,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>11</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>Gardes généraux</td><td>4</td><td>2,400 à 3,200</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re}, 2^e et 3^e classe.</td><td>59</td><td>1,100 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis d'ordre id.</td><td>20</td><td>1,000 à 2,600</td></tr><tr><td>Employés temporaires</td><td>14</td><td>1,000 à 1,500</td></tr><tr><td>Imprimeur autographe et agents photographes</td><td>5</td><td>925 à 2,000</td></tr><tr><td>Huissiers messagers.</td><td>24</td><td>1,100 à 2,500</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>5</td><td>600 à 1,500</td></tr><tr><td>Boute-feu</td><td>10</td><td>1,080 à 1,200</td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>14</td><td>600 à 800</td></tr><tr><td colspan="3">Personnel technique.</td></tr><tr><td>Directeurs généraux.</td><td>2</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Administrateurs-inspecteurs généraux</td><td>3</td><td>10,500</td></tr><tr><td>Ingénieur en chef et directeur de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>9,000</td></tr><tr><td>— 2^e classe</td><td>2</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Ingénieur principal de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>7,000</td></tr><tr><td>— 2^e classe</td><td>3</td><td>5,500 et 6,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs de 1^{re} classe</td><td>2</td><td>4,500 et 5,000</td></tr><tr><td>— 3^e classe</td><td>4</td><td>2,700 et 3,100</td></tr><tr><td>Conducteur de 3^e classe</td><td>1</td><td>1,900</td></tr></tbody></table>	Grades.	Nombre d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	12,000	Directeurs généraux et un inspecteur général	5	9,000 à 12,000	Directeurs	4	7,000 à 8,000	Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs	12	5,500 à 6,500	Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000	Gardes généraux	4	2,400 à 3,200	Commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	59	1,100 à 4,000	Commis d'ordre id.	20	1,000 à 2,600	Employés temporaires	14	1,000 à 1,500	Imprimeur autographe et agents photographes	5	925 à 2,000	Huissiers messagers.	24	1,100 à 2,500	Concierges	5	600 à 1,500	Boute-feu	10	1,080 à 1,200	Nettoyeuses	14	600 à 800	Personnel technique.			Directeurs généraux.	2	12,000	Administrateurs-inspecteurs généraux	3	10,500	Ingénieur en chef et directeur de 1 ^{re} classe	1	9,000	— 2 ^e classe	2	8,000	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	1	7,000	— 2 ^e classe	3	5,500 et 6,000	Ingénieurs de 1 ^{re} classe	2	4,500 et 5,000	— 3 ^e classe	4	2,700 et 3,100	Conducteur de 3 ^e classe	1	1,900	620,504	655,394	35,000	"
Grades.	Nombre d'agents.	TAUX des traitements.																																																																															
Secrétaire général	1	12,000																																																																															
Directeurs généraux et un inspecteur général	5	9,000 à 12,000																																																																															
Directeurs	4	7,000 à 8,000																																																																															
Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs	12	5,500 à 6,500																																																																															
Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000																																																																															
Gardes généraux	4	2,400 à 3,200																																																																															
Commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	59	1,100 à 4,000																																																																															
Commis d'ordre id.	20	1,000 à 2,600																																																																															
Employés temporaires	14	1,000 à 1,500																																																																															
Imprimeur autographe et agents photographes	5	925 à 2,000																																																																															
Huissiers messagers.	24	1,100 à 2,500																																																																															
Concierges	5	600 à 1,500																																																																															
Boute-feu	10	1,080 à 1,200																																																																															
Nettoyeuses	14	600 à 800																																																																															
Personnel technique.																																																																																	
Directeurs généraux.	2	12,000																																																																															
Administrateurs-inspecteurs généraux	3	10,500																																																																															
Ingénieur en chef et directeur de 1 ^{re} classe	1	9,000																																																																															
— 2 ^e classe	2	8,000																																																																															
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	1	7,000																																																																															
— 2 ^e classe	3	5,500 et 6,000																																																																															
Ingénieurs de 1 ^{re} classe	2	4,500 et 5,000																																																																															
— 3 ^e classe	4	2,700 et 3,100																																																																															
Conducteur de 3 ^e classe	1	1,900																																																																															
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier	25,660	"																																																																													
			93,060	91,060	"	2,000																																																																											
		Frais de déplacement.																																																																															
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	26,400	29,900	3,500	"																																																																											
					36,500	2,000																																																																											
					AUGMENTATION . . fr. 54,500																																																																												

Article du Budget Lett. des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés au projet de Budget.		DIFFÉRENCE																																												
			primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.																																											
CHAPITRE III.																																																	
AGRICULTURE.																																																	
10	a.	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces . . .	115,100	121,100	8,000	"																																											
12	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; exposition agricole de Nivelles . . . 182,000 "	225,100	251,100	26,000	"																																											
		Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Subsides. . . 19,000 "																																															
	b.	Frais des champs d'expériences 63,000 "	154,850	184,850	30,000	"																																											
21	a.	Eaux et forêts. Traitement du personnel :																																															
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENT.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>9</td><td>4,800 à 6,000</td><td>48,600</td></tr><tr><td>Sous-Inspecteurs</td><td>5</td><td>3,800</td><td>11,400</td></tr><tr><td>Gardes généraux</td><td>25</td><td>2,400 à 3,200</td><td>56,500</td></tr><tr><td>Gardes généraux adjoints</td><td>indéter</td><td>2,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Aspirants forestiers</td><td>2</td><td>1,500</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)</td><td>9</td><td>1,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Brigadiers sans triage des forêts et de la pêche.</td><td>9</td><td>990 à 1,485</td><td>9,685</td></tr><tr><td>Brigadiers avec triage des forêts et de la pêche.</td><td>53</td><td>700 à 900</td><td>45,455</td></tr><tr><td>Gardes des forêts et de la pêche</td><td>519</td><td>50 à 800</td><td>251,350</td></tr><tr><td></td><td>627</td><td></td><td>421,790</td></tr></table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.	Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	48,600	Sous-Inspecteurs	5	3,800	11,400	Gardes généraux	25	2,400 à 3,200	56,500	Gardes généraux adjoints	indéter	2,000	9,000	Aspirants forestiers	2	1,500	5,000	Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000	9,000	Brigadiers sans triage des forêts et de la pêche.	9	990 à 1,485	9,685	Brigadiers avec triage des forêts et de la pêche.	53	700 à 900	45,455	Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 800	251,350		627		421,790	449,580	452,255	2,675	"
Nombre d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.																																															
Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	48,600																																														
Sous-Inspecteurs	5	3,800	11,400																																														
Gardes généraux	25	2,400 à 3,200	56,500																																														
Gardes généraux adjoints	indéter	2,000	9,000																																														
Aspirants forestiers	2	1,500	5,000																																														
Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000	9,000																																														
Brigadiers sans triage des forêts et de la pêche.	9	990 à 1,485	9,685																																														
Brigadiers avec triage des forêts et de la pêche.	53	700 à 900	45,455																																														
Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 800	251,350																																														
	627		421,790																																														
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs en province			5,400	"																																											
	c.	— de déplacement et de bureau de certains chefs de cantonnement			1,500	"																																											
	d.	— de frais de route et de séjour aux membres des commissions d'études, d'aménagement et de reboisement			4,000	"																																											
	e.	— de résidence, de frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc.			16,300	"																																											
	f.	— à l'agent chargé du cours des gardes			600	"																																											
	g.	Armement et équipement			1,300	"																																											
	h.	Dépenses diverses			1,365	"																																											
	i.	Traitements de disponibilité			"																																												
CHAPITRE IV.																																																	
INDUSTRIE.																																																	
			AUGMENTATION. .fr.		66,675	"																																											
27	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsides, matériel. — Missions. — Subsides aux Expositions dépenses diverses 506,500 "	561,500	561,500	200,000	"																																											
28	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux Sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses: 7 ^{me} concours triennal des Sociétés de secours mutuels (y compris 10,000 fr. en charge extraordinaire et temporaire) 27,050 "	20,050	50,050	10,000	"																																											
			AUGMENTATION. .fr.		210,000	"																																											
					210,000																																												
					210,000																																												

Article du Budget.	Livr. de développement.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE		
			primitif	révisé.	Augmentation.	Diminution.	
33		CHAPITRE V. POIDS ET MESURES.					
36		CHAPITRE VI. LETTRES ET SCIENCES.					
38		CHAPITRE VII. BEAUX-ARTS.					
49		CHAPITRE VIII. DIVERS.					
53		CHAPITRE IX. DIVERS.					
60		CHAPITRE X. DIVERS.					
63		CHAPITRE XI. DIVERS.					
65		CHAPITRE XII. DIVERS.					
			Augmentation. . . fr.		2,600		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.		5,000		
			Augmentation. . . fr.		21,000		
			Diminution. . . fr.</				

Article du Budget. Int. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet du Budget.		DIFFÉRENCE	
		primitif.	révisé.	Augmentation	Diminution
	CHAPITRE VIII.				
	DEUXIÈME SECTION.				
	BÂTIMENTS CIVILS.				
	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, etc., etc. Entretien du palais de Justice de Bruxelles.	650,000	730,000	100,000	"
	TROISIÈME SECTION.				
	SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>				
	BASSIN DE LA MEUSE				
a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	294,000	"		
b.	Sambre	161,000	"		
c.	Rivière et canal de l'Ourthe	77,500	"		
d.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	134,500	"		
e.	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	102,500	"		
f.	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	60,000	"		
g.	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	177,500	"		
h.	Canal d'embranchement vers le Camp de Beverloo	7,500	"		
i.	— — vers Hasselt	25,000	"		
j.	— — vers Turnhout	6,500	"		
k.	Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor	17,200	"		
	BASSIN DE L'ESCAUT.				
l.	Escaut dans les provinces de Hainaut, de la Namur Orientale; Escaut maritime et port d'Anvers	167,590	"		
m.	Haine	5,000	"		
n.	Lys	92,850	"		
o.	Dendre	4,620	"		
p.	Durnie	2,200	"		
q.	Rupel	9,000	"		
r.	Nèthe inférieure et grande Nèthe	11,500	"		
s.	Petite Nèthe canalisée	27,000	"		
t.	Dyle et Demer	26,500	"		
u.	Senne	4,050	"		
v.	Canal du Centre	18,000	"		
w.	— de Mons à Condé	31,200	"		
x.	— de Pommerœul à Antoing	20,200	"		
y.	— de la Lys à l'Yperlée	5,000	"		
z.	— de Roulers à la Lys	15,000	"		
a'	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.	100,000	"		
	A REPORTER. . . . fr.			121,280	"

Article du Budget.	Litt. des développem.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE	
			primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.
(72 suite).		REPORT. fr.	"	"	121,280	"
	b'	Canal d'écoulement des eaux du Sud de Bruges	17,000	"		
	c'	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de Commerce à Gand	141,700	"		
	d'	— de Plasschendaele, à Nieuport	7,500	"		
	e'	— de Selzaete à la mer du Nord	85,500	"		
	f'	— de Gand à Terneuzen	90,200	"		
	g'	Canaux le Moervaert et la Zuidleeede	4,500	"		
		BASSIN DE L'YSER.				
	h'	Yser	25,600	"		
	i'	Canal de Nieuport, par Furnes, vers la frontière de France	56,800	"		
	j'	— d'Ypres à l'Yser	5,200	"		
	k'	— de Loo	7,140	"		
		DIVERS.				
	l'	Barrage de la Gileppe	1,000	"		
	m'	Lignes télégraphiques	25,000	"		
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		BASSIN DE LA MEUSE.				
	a	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	52,000	"		
	b	Sambre	16,000	"		
	c	Rivière et canal de l'Ourthe	12,000	"		
	d	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	2,500	"		
	e	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	40,000	"		
	f	— de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000	"		
	g	— de jonction de la Meuse à l'Escaut (1 ^{re} section)	4,000	"		
	h	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	2,000	"		
	i	— d'embranchement vers Hasselt	5,000	"		
		BASSIN DE L'ESCAUT.				
	j	Escaut	15,400	"		
	k	Lys	29,900	"		
	l	Dendre	"			
	m	Dyle et Demer	6,250	"		
	n	Canal du Centre	3,000	"		
	o	— de Mons à Condé	6,000	"		
73		A REPORTER. fr.	242,100	222,550	"	19,550
					121,280	19,550

Article du Budget.	Lieu des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandes au projet de Budget		DIFFERENCE	
			primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.
		REPORT. fr.	"	"	121,280	19,350
		p. Canal de Pomerœul à Antoing 5,000 "				
		q. — de Roulers à la Lys 2,500 "				
		r. — de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord . . . 1,000 "				
		s. — de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de Commerce à Gand 4,000 "				
		t. — de Gand à Terneuzen 10,000 "				
		BASSIN DE L'YSER.				
		u. Canal de Nieupoort par Furnes à la frontière de France . . . "				
		Bacs et bateaux de passage.				
75	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.	50,000	42,500	12,500	"
					155,780	19,350
		AUGMENTATION . . fr.			114,230	
		QUATRIÈME SECTION.				
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'Administration des ports, côtes, phares et fanaux.				
		a. Port d'Ostende 356,500 "				
		b. — de Nieupoort 49,000 "				
76	c.	— de Blankenberghe 49,000 "	815,550	776,550	"	37,000
	d.	Côtes 315,000 "				
	e.	Phares et fanaux 7,050 "				
		Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.				
		a. Port d'Ostende 55,000 "				
		b. — de Nieupoort 17,000 "				
77	c.	Côtes 50,000 "	72,000	83,000	10,000	"
	d.	Phares et fanaux "				
					10,000	37,000
		DIMINUTION . . fr.			27,000	
		SIXIÈME SECTION.				
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
80	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal, et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen . . .	1,098,000	1,120,385	22,385	"
		AUGMENTATION. . fr.			22,385	

Articles du budget.	Litt. des développem. et.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS dem. au au projet de Budget.		DIFFÉRENCE.	
			primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII.						
		1 ^{re} Section	3,701,000	3,701,000	"	"
		2 ^e "	829,000	829,000	"	"
		3 ^e "	2,267,770	2,282,000	114,230	"
		4 ^e "	883,530	858,530	"	27,000
		5 ^e "	75,000	75,000	"	"
		6 ^e "	2,130,800	2,153,185	22,385	"
		7 ^e "	104,050	104,050	"	"
			9,993,150	10,002,765	136,615	27,000
CHAPITRE IX.			AUGMENTATION fr.		109,615	
MINES.						
Personnel du corps des Mines.						
86	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des Mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte général des Mines	321,350	325,650	4,300	"
			AUGMENTATION fr.		4,300	
CHAPITRE XII.						
DÉPENSES IMPRÉVUES.						
96	"	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	"	1,100	1,100	"
			AUGMENTATION fr.		1,100	
RÉCAPITULATION.						
		Administration centrale	785,854	820,354	34,500	"
		Pensions et secours	18,100	18,100	"	"
		Agriculture	1,855,035	1,921,730	66,675	"
		Industrie	477,250	687,250	210,000	"
		Poids et mesures	127,750	130,350	2,600	"
		Lettres et sciences	917,475	912,475	"	5,000
		Beaux-arts	1,683,095	1,683,843	"	150
		Ponts et chaussées	9,993,150	10,002,765	109,615	"
		Mines	415,990	420,290	4,300	"
		Commissions	10,200	10,200	"	"
		Traitements de disponibilité	30,216	30,216	"	"
		Dépenses imprévues	18,000	19,100	1,100	"
TOTAL DU BUDGET fr.			16,333,031	16,656,671	428,790	5,150
			AUGMENTATION fr.		423,640	

(150)